



Compte-rendu de la Formation spécialisée du CSAL du 03 février 2023

Adieu CHSCT

Ce vendredi 3 février 2023, vos représentants Force Ouvrière ont entériné la disparition du CHSCT et la création de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSCT), qui en reprend les principales missions.

Le décret du 20 novembre 2020, fixe l'organisation, la composition, les attributions et le fonctionnement des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail institués au sein de notre administration.

La formation spécialisée financera en 2023 certaines dépenses et formations qui entrent dans le cadre de la protection des agents, de leur santé et de leur sécurité.

Le budget annuel propre est 80817 € en réserve, hors formation pour les 830 agents de la DDFIP 54.

Le montant prévu pour les formations est de 15106 €.

Ce budget est destiné à financer par exemple :

- Des formations relatives à l'hygiène et à la sécurité, tels les stages de conduite, de secourisme ou encore de gestion des situations difficiles,
- Des matériels ergonomiques prescrits par le médecin de prévention,

-Toutes dépenses relatives à l'amélioration des conditions de vie au travail et à la sécurité des agents.

Il ne se substitue cependant pas au budget de fonctionnement de la direction qui, en tant qu'employeur, est tenue de prendre en charge les dépenses de mobiliers et d'équipements standards, les dépenses de réfection des locaux ou encore les dépenses d'entretien des installations (comme les extincteurs par exemple).

Il ne sert pas non plus à financer les dépenses qui incombent normalement aux propriétaires des immeubles, quels qu'ils soient.

Suite aux dernières élections professionnelles, vous avez permis à FO de prendre 3 sièges sur 10.

Point d'information ROC-SP

Le directeur nous apprend que 67 agents ayant été impactés dans leur mission par l'expérimentation de l'application RSP-Médoc qui a débuté depuis février 2021 percevront une prime.

Deux années de galère pour nos collègues des SIP qui n'en peuvent plus de devoir travailler sur un projet non abouti qui évolue beaucoup trop lentement.

Cette prime réclamée par vos représentants FO DGFIP 54 sera d'un montant de 200 €.

Point d'information sur la nouvelle cité administrative à la Caserne Thiry.

L'administration nous donne quelques précisions sur l'état d'avancement des travaux et sur les plans de la caserne Thiry qui accueillera en 2024 les services de Direction et les agents de la cité administrative.

2 bâtiments sont en réfections, l'un à côté de l'actuelle Cité administrative, l'autre le long du boulevard du 26 ° RI. Les travaux sont pilotés par la Préfecture,

Oups !!!, les travaux sur le bâtiment longeant le boulevard du 26 ° RI sont à l'arrêt.

Un problème sur les fondations a été constaté.

Une expertise est en cours.

Ce bâtiment est prévu pour l'installation du SIP Amendes de Nancy, SIE Nancy, SDIF, SPFE, Trésorerie Hospitalière, PRS, Service de Gestion Comptable, soit un total de 291 postes.

Le deuxième bâtiment situé près de l'actuelle Cité, recevra la Direction, le PCE, PCR... , soit un total de 230 postes.

Le parking ??? sur 346 places de parking initiales il en restera 200 pour la DDFIP 54.

Il est prévu 35 places pour les véhicules électriques et 76 places pour les vélos.

La ville de Nancy ne souhaite pas desservir plus facilement avec les transports en commun cette nouvelle implantation de notre Administration.

Point d'information EDD en cours

L'EDD (Espace de Dialogue) mis en place au SIP de vandoeuvre, permet la présentation par notre Direction d'un plan d'action, qui visera en particulier : L'accueil, le fonctionnement des services et les points de tension.

A NANCY

Renforçons la mobilisation le

7 FÉVRIER

14H PLACE CARNOT

11 FÉVRIER

10H PLACE DE LA

en manif et en grève pour nos retraites !

AVEC

FO 54

Vos représentants **FO DGFIP 54**

Olivier BAILLARGEAT

Sophie DIEU

Marie-Claude MENUT

Cécile RAMELLI

Jean-Louis SZATMARI

FO DGFIP 54 - BULLETIN D'ADHESION

- NOM :
- GRADE / échelon (ou indice) :
- n° de portable (recommandé) :
- adresse personnelle :
- PRENOM :
- AFFECTATION :
- QUOTITE DE TRAVAIL : %

— si vous souhaitez recevoir la presse syndicale à votre domicile cochez cette case

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE** des Finances Publiques

Fait à le



(signature)

possibilité de règlement en plusieurs chèques à l'ordre de **F.O.-DGFIP 54**

La cotisation syndicale est éligible au **crédit d'impôt à hauteur de 66%**